

# ADAPTATION DE L'HABITAT ET PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE



DEPARTEMENT  
MEURTHE  
ET  
MOSELLE

LA CONFÉRENCE  
DES FINANCEURS

DE LA PRÉVENTION  
DE LA PERTE  
D'AUTONOMIE



## LE BUS DE L'AUTONOMIE 54 RELÈVE LE DÉFI

## LE BUS DE L'AUTONOMIE, POUR QUI ? POURQUOI ?

Le conseil départemental et ses partenaires, dans le cadre de la Conférence des financeurs, ont créé cet outil pour plusieurs publics :

### Les personnes âgées et les aidants pour :

- leur permettre de rencontrer des professionnels avec lesquels échanger sur la manière et les moyens d'adapter leur logement pour y vivre dans les meilleures conditions possibles,
- découvrir et tester concrètement des solutions d'adaptation du logement,
- mieux appréhender les questions liées à la perte d'autonomie et permettre aux personnes de se projeter avec moins d'appréhensions,
- les informer sur les dispositifs d'accompagnement et les aides financières mobilisables.

### Les communes, les associations et les acteurs locaux pour :

- mettre à leur disposition un outil pratique et agréable afin de sensibiliser et informer les usagers, notamment dans les territoires ruraux,
- leur permettre d'engager une dynamique autour des actions de prévention de la perte d'autonomie et favoriser le bien vivre à domicile.

### Les professionnels de santé et les étudiants pour :

- leur permettre d'appréhender de manière concrète les solutions et les techniques favorisant le maintien à domicile des personnes retraitées,
- les aider à sensibiliser les seniors, dans une logique de prévention.

### Les professionnels du bâtiment et les artisans pour :

- les sensibiliser et les former aux travaux liés à l'adaptation de l'habitat des personnes âgées,
- leur permettre de répondre aux besoins du marché et obtenir les labels type Silverhabitat/Handibat.



*Alors que 90 % des Français souhaitent vieillir à domicile, seulement 6 % du parc des logements est adapté aux seniors.*

*La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) soutient de nombreuses actions visant à mieux informer les personnes âgées et leurs proches pour les rendre acteurs de leur bien vieillir.*

*Pour sensibiliser le plus grand nombre, un bus de l'autonomie 54 a été créé pour d'aller à la rencontre des habitants au plus près de leur lieu de vie. Ce bus est mis à la disposition des communes, associations et organismes qui souhaitent informer les seniors et les personnes en situation de handicap des solutions techniques, humaines et financières permettant de vivre chez soi en toute sécurité.*

## LE BUS DE L'AUTONOMIE, C'EST

- **un appartement témoin adapté**, qui garantit le confort et la sécurité des personnes.
- **un lieu pour découvrir des solutions techniques** dans les principaux lieux de vie : cuisine, salle de bain, toilettes.
- **des informations sur les aides techniques** souvent méconnues, sur la domotique et autres innovations technologiques facilitant le quotidien.
- **des professionnels** (notamment des ergothérapeutes) à l'écoute des usagers, apportant des conseils individualisés.



# COMMENT RÉSERVER LE BUS DE L'AUTONOMIE ?

Il suffit d'adresser une demande par courriel à l'adresse suivante :  
[busautonomie@departement54.fr](mailto:busautonomie@departement54.fr)



**meurthe-et-moselle.fr**

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19  
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54